



Adhérents non éligibles

Par **zoltar63**, le **11/03/2015** à **14:29**

Bonjour,rnrnJe suis adhérent d'une association dont le but est d'entretenir la mémoire des productions d'une entreprise industrielle dont l'existence remonte au début du vingtième siècle.rn**Quiconque est libre d'adhérer, et le montant de l'adhésion est le même pour tous, mais certains adhérents ont plus de droits que d'autres.**rnEn effet, les statuts prévoient que **seuls les adhérents qui sont aussi salariés de l'entreprise en question sont éligibles aux fonctions de président ou de trésorier.**rnCette discrimination est elle légale ?

Par **moisse**, le **11/03/2015** à **15:23**

Oui.rnVous pouvez même ajouter dans les statuts qu'ils doivent avoir les yeux bleus et les oreilles décollées.rnLa discrimination dans votre cas consisterait à refuser la candidature d'adhérents salariés de l'entreprise.